

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 6 février 2026

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs DERVEAUX, LAZAAR, GHANI REFOUFI, LECLERCQ, BOURDAIS, MOSSE, CABARET, POULET, GAFFEZ, MESSAOUDI, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, MARGUET, LI LUN YUK, DELECROIX, SEKERES HERRERO, OGBI, VAUCHEL, DANGUILHEN, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Julien QUENTEL représenté par Vanessa BOURDAIS
Elisabeth DE CASTRO représentée par Loïc VAUCHEL
Emilie PELAPRAT représentée par Laurianne DANGUILHEN
Darine BOUADIS représentée par Elie DOMERGUE

Absent non représenté :

Thierry LAMY

Séance ouverte à 20h30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Christine DUPREZ PANNETRAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 a été approuvé à **28 voix POUR**.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-12-02-26

Objet : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DE LA COMMUNE

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : Nous avons des questions, des remarques, des observations. Je voudrais premièrement, en termes de remarques, avant tout, bonsoir tout le monde. Je voudrais, en termes de remarques, saluer le cynisme de Monsieur Poulet.

Monsieur Poulet, il n'y a pas longtemps, appelait à voter pour Macron, qui est à l'origine de l'État dans lequel nous nous trouvons. et je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps que cela, vous avez appelé à voter aussi pour le député macroniste.

Donc, aujourd'hui, vous portez votre part de responsabilité par les choix que vous faites, vous portez votre part de responsabilité dans cet état de déliquescence dans laquelle se trouvent nos collectivités territoriales. Premièrement. Alors, je veux revenir donc à ce qui nous intéresse pour le cas d'espèce, autrement dit le DOB. Monsieur le Maire, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous débattons aujourd'hui des Orientations Budgétaires deux mille vingt-six. Un débat qui devrait être le moment de clarté, un cap, des priorités, une trajectoire. Or, à la lecture de votre rapport, un constat s'impose. Ce DOB, autrement dit Débat d'Orientation Budgétaire, n'est pas un DOB d'orientation, mais plus un DAB, un Débat d'Attente Budgétaire. La première faiblesse de ce débat, vous écrivez, vous assumez l'absence de vision pluriannuelle, en vous cachant bien entendu derrière le contexte électoral, qui vous permet de dire que vous ne présenterez pas de perspectives ou de perspectives d'investissement et que la prochaine équipe sculptera le débat de mars deux mille vingt-six. Autrement dit, vous demandez à vos collègues du Conseil Municipal d'acter une gestion automatique. On reconduit, on entretient et on verra plus tard. Ce n'est pas une orientation, c'est un renoncement.

La deuxième faiblesse de votre présentation parle de maîtrise. Mais les chiffres que vous avancez montrent plutôt une rigidification. Je m'explique. Vos dépenses de fonctionnement projetées remontent autour de douze millions huit cents et quelques mille euros en deux mille vingt-six. Alors qu'en deux mille vingt-cinq, nous étions à douze millions trois cent six mille euros. Le cœur du sujet, selon vous, ce sont les charges du personnel.

Monsieur Poulet : Non nous n'avons pas dit ça ! Nous avons dit les charges d'énergies.

Monsieur Domergue : Permettez. Vous rappelez qu'elles représentent cinquante-sept pour cent des charges réelles. La page quatorze, effectivement, renvoie à cela. Et vous détaillez les facteurs de hausse mécanique, la GVT, autrement dit Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation, régime alimentaire, prévoyance.

Alors, Mesdames et Messieurs, Madame le Maire, je vous pose une question simple. Où est le plan de pilotage RH ? Maîtriser les dépenses ne doit jamais devenir un prétexte pour fragiliser les agents ou dégrader le dialogue social. Nous défendons, nous, à Agir pour Bessancourt, une Commune qui respecte ses agents, améliore les conditions de travail, lutte contre l'absentéisme par l'organisation, la prévention et le management. Pas par la pression, Monsieur.

Vous voyez, je pense que vous dites que c'est récent. Ce n'est pas si récent. Il y avait quelque cent cinquante personnes dans la rue.

Monsieur Poulet : Non c'est votre position qui est récente.

Monsieur Domergue : Non, ma position a toujours été telle quelle. Très bien. Troisième faiblesse, Monsieur, de votre présentation, votre épargne et votre capacité d'autofinancement, la CAF, reste fragile et vous ne proposez pas de stratégie de redressement durable. Votre rapport reconnaît une dégradation de l'épargne depuis deux mille vingt-deux. Une capacité d'autofinancement inférieure à la moyenne de la strate. Vous ne l'expliquez pas d'ailleurs. Or, sans épargne, il n'y a pas d'investissement solide. Et sans investissement solide, la ville se dégrade. C'est un cercle vicieux. Vous décrivez la prudence, mais vous n'expliquez pas comment vous allez reconstituer une épargne durable. Sobriété énergétique structurée, audit de contrat, mutualisation intelligente, recherche massive de subventions, programmation pluriannuelle priorisée. Nous vous donnons des exemples hein. Voilà. Et quatrième point, la dette pèse et elle impose justement une stratégie, pas cet immobilisme que vous appelez de vos vœux. Vous mentionnez un encours de la dette d'environ six millions deux cent mille euros fin deux mille vingt-cinq, avec une annuité de remboursement qui tourne autour de six cent quatre-vingt mille euros. Pour ceux qui suivent, je vous invite à regarder à la page dix-neuf. Ces chiffres doivent nous rendre sérieux. Mais être sérieux, c'est ne pas ne rien faire. C'est choisir, c'est prioriser, c'est planifier et investir de manière utile. En conclusion, Mesdames et Messieurs, nous ne voterons pas ce débat d'orientation sans orientation. Nous demandons, enfin, nous actons comme vous nous l'avez présenté, en tout cas, nous ne voterons pas la délibération, voilà. Nous demandons dès maintenant un engagement sur la présentation d'un véritable PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement priorisé. Un plan de performance énergétique chiffré, puisque vous évoquez le sujet, mais sans trajectoire budgétaire consolidée. Troisièmement, nous demandons un cap clair sur la politique RH, attractivité, prévention, dialogue social, organisation. Et enfin, en quatrième point, nous vous invitons à avoir une stratégie de reconstruction de l'épargne, condition, comment dirais-je, sine qua non, sans laquelle, on ne peut pas diriger cette ville. Bessancourt mérite mieux qu'un budget en apnée, celui que vous nous proposez jusqu'aux élections. Bessancourt mérite une gestion transparente, utile et tournée vers la qualité de vie des habitants. Je vous remercie.

Monsieur Poulet : Bon, il a fallu quand même attendre six ans pour avoir un discours structuré sur le budget de la part de l'opposition. C'est déjà un progrès. Mais il y a malgré tout quand même des problèmes juridiques assez importants. Nous ne votons pas de délibération ce soir, nous prenons acte du rapport, il n'y a pas de vote, justement parce que nous ne votons pas le budget ce soir. Dans les préconisations qui ont été faites par l'Association des maires de France et les maires d'Île-de-France, il nous a été demandé d'être très prudents dans les actions d'intentions budgétaires pour ne pas, comme vous le souhaitez, présenter un programme électoral, puisque nous ne pouvons pas présupposer de notre très probable réélection.

Cela n'est pas possible, nous n'en avons pas le droit. D'ailleurs, il y a une polémique dans une autre ville à côté, précisément à Herblay, le Maire décide de faire le Débat d'Orientation Budgétaire après les élections, et par contre, là, c'est trop rapproché du budget, donc il a été rappelé par le Préfet. Nous sommes donc un peu coincés en période électorale.

Il y a quelques années, nous n'étions pas coincés car l'État nous donnait ses orientations budgétaires et notamment ses dotations bien plus tôt, à la fin de l'automne. Ce qui fait qu'à Bessancourt nous réussissions à voter le budget avant le début de l'année civile. Après, on a fait le ROB en décembre et on a voté le budget en janvier-février. C'est quand même plus sincère.

Et maintenant, nous en sommes incapables nous devons décaler nos budgets puisque nous attendons à chaque fois les différents décrets.

Donc, quand nous avons en plus une élection en mars qui retarde le vote du budget autorisé par l'État jusqu'à fin avril, nous nous retrouvons un peu coincés.

Ensuite, ce n'est pas qu'il y ait une rigidification, mais dans le contexte que je viens d'expliquer, qui est un contexte législatif, nous pouvons le regretter, mais nous ne pouvons pas changer les lois. Pour le moment, on reconduit les budgets, comme l'État a failli le faire s'il n'y avait pas eu de vote de budget. Concernant les charges de personnel, nous avons été attaqués pendant tout le mandat parce que nous donnions trop d'argent au personnel, trop d'argent à la Police, il y avait trop de charges de personnel, vous nous avez attaqués tout le mandat sur le budget du personnel. J'invite tout le monde à reprendre les procès-verbaux. Après, nous ne notons pas les différents coûts obligatoires du personnel, comme l'obtention du SMIC, comme le GVT, pour pointer du doigt ces dépenses-là ce qui serait inqualifiable. Nous le faisons parce que c'est obligatoire de l'inscrire dans le Rapport d'Orientation Budgétaire. Nous sommes obligés de le mettre. Donc, sur les différents plans, sur le personnel, nous sommes plutôt fiers, nous avons toujours défendu le fait que c'est important que nous ayons du personnel en régie. Nous pensons que le ménage doit être fait en régie, nous ne passons pas par les sociétés, etc.... Nous sommes donc très fiers de nos fonctionnaires territoriaux.

Nous avons eu un différend avec des représentants de la CGT. Celui-ci est soldé par un protocole d'accord que nous avons signé.

Monsieur Domergue : Le bienfaiteur que vous êtes, merci de le reconnaître.

Monsieur Poulet : Non, non, non le dialogue social, doit être respecté.

Monsieur Domergue : Ça n'a pas toujours été le cas, Monsieur. Si les syndicats sont venus ici, c'est que vous n'êtes pas exempts de reproche dans la matière.

Monsieur Poulet : Ensuite, concernant la dégradation de l'épargne. C'est une dégradation de l'épargne qui concerne toutes les Communes. Toutes les Communes ont vu leur épargne dégradée. Donc nous, sauf miracle, nous n'avons pas échappé à la règle.

Pour la dette, ce que j'ai souligné dans le rapport, c'est que nous devons faire attention, même si nous avons une dette qui est saine, qui est bien notée, nous ne nous sommes pas endettés sur des emprunts à risque indexés sur le Franc Suisse. Nous avons fait attention dès le départ. Et nous avons donc une dotation qui est bonne pour une ville de notre strate. Même la meilleure que nous pouvons avoir. Mais, malgré tout, il faut faire attention parce que cela dépend aussi des ressources que nous avons. Alors si nous n'augmentons pas les impôts d'un côté, ce que nous ne souhaitons pas faire, et que nous n'avons pas de revalorisation des dotations globales de fonctionnement par l'État, si nous continuons les politiques sociales que nous voulons mener comme le repas à un euro, nous ne pouvons pas rétablir totalement notre capacité d'auto-fonctionnement, ce qui est un vrai problème. Mais pour conclure Monsieur Domergue, le budget et, c'est là où je vous rejoins, Monsieur Domergue, c'est que le budget, c'est un outil très politique, plus que le Rapport d'Orientation Budgétaire et celui-ci sera mis en débat avec les élus qui seront élus après mars, Monsieur Domergue.

Et à ce moment-là, il y aura un vote et, à ce vote, sera indexé le plan pluriannuel d'investissement qui engagera la mandature. Mais vous voyez bien que nous ne pouvons pas engager maintenant la mandature sur un plan d'investissement, cela ne serait pas correct de le faire. Mais après dans l'ensemble de vos arguments, vous soulignez des fragilités qui ne sont pas inhérentes à Bessancourt, qui sont inhérentes à un fonctionnement, qui oui a été voulu par un gouvernement. Mais qui n'est pas récent parce que les premières dégradations des collectivités territoriales, c'est sous le gouvernement Hollande.

Monsieur Domergue : Depuis 2017.

Monsieur Poulet : Non depuis deux mille douze, les premières baisses ont commencé sous Sarkozy et cela s'est accentué sous Hollande. L'État quelle que soit sa couleur de politique, lorsqu'il n'a pas de recette, fonctionne sur les collectivités territoriales. C'est comme ça et c'est aux collectivités territoriales de se débrouiller sachant qu'elles doivent être en plus à l'équilibre.

Monsieur Domergue : Monsieur Poulet, je vous remercie pour cet éclairage. Je veux simplement rappeler quand même quelque chose. La première, c'est que vous soulignez que c'est au niveau de la présentation du budget primitif, j'entends, que les contestations ou les affirmations politiques vont se mettre en place. C'est bien ce que vous dites.

Monsieur Poulet : Oui.

Monsieur Domergue : Oui, très bien. Je vous rappelle simplement que le Débat d'Orientation Budgétaire est le lieu en amont où on définit quelles sont les stratégies que nous mettrons en place pour cette Ville, les orientations et les stratégies.

Monsieur Poulet : Je veux bien faire le perroquet Monsieur Domergue, mais cette année on est sur une année particulière qui est liée aux élections. C'est écrit dans les textes, lisez les textes de l'Association des Maires de France, vous verrez c'est écrit dedans.

Monsieur Domergue : J'entends, je ne suis pas en train de remettre en question ce que vous dites. Je vous dis simplement d'un point de vue sémantique que le Débat d'Orientation Budgétaire est également un haut lieu de débat politique et même plus que la présentation du budget primitif. Je voulais attirer votre attention là-dessus. Deuxièmement, vous parlez de, et mon collègue et confrère Bouhary, le confirmera, vous parlez d'un budget qui est sincère et qui est sain. Je rappelle que depuis 2020, depuis que nous avons pris nos fonctions d'élus, à chaque fin de mandat, cette majorité a eu recours à un emprunt.

Monsieur Poulet : Oui inscrit au budget.

Monsieur Domergue : Non, mais peu m'importe qu'il soit inscrit au budget. S'il n'y avait pas eu cet emprunt, le budget serait déficitaire. C'est ça la réalité. Donc quand vous me parlez de budget qui est sincère, quand vous me parlez de budget qui est sain, dites que vous le rendez sain parce que vous avez recours à un emprunt et que vous faites peser cette charge sur le dos des Bessancourtois. Et que en réalité, le véritable problème, la véritable question qui doit être posée, c'est où trouve-t-on, et Bouhary le confirmera, où trouve-t-on des marges de manœuvre en créant des recettes supplémentaires. C'est ce qu'on appelle effectivement la CAF. Ok ? Et ça, vous n'avez pas encore, ça fait vingt ans que vous êtes là, vingt-cinq ans que vous êtes là, vous n'avez pas trouvé la réponse. Je suis désolé, je dois l'avouer. Et c'est particulièrement vrai sur ces six dernières années, vous avez systématiquement eu recours à des emprunts qui vont jusqu'à combien Bouhary ?

Monsieur Mouhamadmansour : 800 000 euros.

Monsieur Poulet : Mais oui.

Monsieur Domergue : Et bien voilà il faut le dire.

Monsieur Poulet : Premier point : déjà, vous savez, Bessancourt n'est pas une île perdue. Regardez le montant des emprunts, toutes les villes empruntent à peu près au même montant en fonction de la strate. Et nous, nous empruntons moins que les autres, c'est pour cela que nous avons une meilleure note. Nous sommes classés A. Il faut donc regarder notre note, qui est notre capacité de remboursement par rapport à la dette. Donc vous pouvez-vous décréter que vous avez un autre classement ? Mais nous c'est le classement qui est notamment contrôlé par la Cour régionale des comptes. Nous ne pouvons pas faire mieux. Donc je veux bien qu'on puisse faire mieux depuis vingt ans, mais on ne peut pas faire mieux. Le deuxième point, quand nous votons le budget, nous votons des capacités d'emprunt et pour mobiliser l'emprunt nous déclarons que sur les charges d'investissement, il y a un déficit parce que nous ne pouvons emprunter que sur l'investissement, nous n'empruntons pas sur le fonctionnement. C'est d'ailleurs pour cela que les budgets sont sincères. Les budgets sont qualifiés d'insincères quand il y a suspicion que l'emprunt, est utilisé pour le fonctionnement et ça, c'est le trésor public et comment dire, les entités de contrôle de l'État qui disent si nous sommes dans les clous ou pas. Or, nous n'avons jamais eu une seule remarque négative sur ce mandat et même depuis vingt ans, sur notre budget. Nous n'avons jamais eu de remarque négative. Ensuite, lorsque nous souhaitons faire apparaître l'emprunt, Monsieur Domergue, quand on veut faire apparaître l'emprunt, c'est mécanique, je veux dire, nous devons faire apparaître, en effet, le déficit en investissement qui fait qu'on mobilise l'emprunt, c'est technique. Mais ça, nous le faisons depuis tout le temps, enfin, et toutes les Communes de France

Monsieur Domergue : Nous ne le faisons pas, Monsieur. Nous sommes, nous gérons, nous sommes de bons pères de famille et nous gérons des budgets.

Monsieur Poulet : Non, vous ne connaissez rien au budget, ça tourne tout seul. Cela fait six ans qu'on vous explique la même chose.

Monsieur Domergue : C'est facile de jeter l'anathème.

Monsieur Mouhamadmansour : Je tiens à rappeler que la sincérité, c'est le taux de réalisation du budget. Vous êtes à peine à quarante pour cent.

Monsieur Poulet : Alors, c'est un peu autre chose ça.

Monsieur Domergue : Nos dossiers nous les travaillons.

Monsieur Mouhamadmansour : Monsieur Poulet va nous dire que nous ne comprenons rien.

Monsieur Poulet : Ce n'est pas que vous ne comprenez rien mais regardez les textes, ce n'est pas cela qu'on appelle la sincérité.

Monsieur Domergue : C'est là où on voit le Politique. Regardez le Politique en action. Il n'a pas réussi à faire monter la capacité d'autofinancement de sa ville et il dit : « Oui, mais comme c'est validé, on peut continuer ».

Monsieur Poulet : Non ce n'est pas cela !

Monsieur Domergue : Mais c'est ce que vous me dites. Vous n'êtes pas, justement, vous n'êtes pas un garant du respect de la règle.

Monsieur Poulet : Il n'y a pas une instance en France qui est plus contrôlée que les communes. Nous sommes contrôlés tout le temps.

Monsieur Domergue : Si, si, les entreprises sont particulièrement contrôlées également, ne vous inquiétez pas. Nous en savons quelque chose ici.

En tout cas, Monsieur Poulet, de toutes façons, nous savons que nous ne voterons pas, bien entendu.

Mais si vous voulez apporter une réponse à ce problème crucial que pose le financement des collectivités sans systématiquement jeter l'anathème sur un gouvernement que vous avez contribué à élire, sur des élites que vous avez continué à se reproduire, vous les avez aidés. Donc si vous ne voulez pas continuer à cela, vous devez inventer de nouvelles marges de manœuvre. Vous devez renforcer la capacité d'autofinancement de votre budget et c'est cela que vous n'avez pas résolu depuis vingt-cinq ans que vous êtes là et c'est, c'est pour moi une faute grave, un carton rouge, j'en ai terminé.

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 5 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOUADIS et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations budgétaires.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

N° : 02-12-02-26

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL 2026

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur Domergue : L'année dernière, c'était déjà cinq mille euros.

Madame la Maire : Oui

Monsieur Domergue : Donc l'association n'a pas l'ambition d'avoir un peu plus. Elle demande chaque année cinq mille euros.

Madame la Maire : Oui

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer pour l'année 2026, une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association du personnel de la commune de Bessancourt.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 chapitre 65.

N° : 03-12-02-26

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES DE BESSANCOURT

Après l'exposé des motifs, Madame la Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Madame SAVVA : Quelle est la grille de répartition pour les subventions et quels sont les critères qui font que vous allouez à la demande de cinq cents euros que quatre cents ?

Je suppose que vous avez des critères de grille.

Madame GHANI REFOUFI : Lorsque nous avons fait la commission. Les dossiers de subvention étaient à disposition, nous avons donc pu étudier. Les critères sont basés sur les différents ateliers proposés aux enfants.

Monsieur Domergue : L'association APE a demandé 500 euros et vous avez attribué 400 euros.

Madame GHANI REFOUFI : Oui. Dans le dossier de subventions, nous avons pu voir que l'association APE avait un crédit de 600 euros dans sa trésorerie qu'ils ont reversé au groupe scolaire Saint-Exupéry. Un chèque pour la maternelle et un chèque pour l'élémentaire. Ce qui est très bien. Mais nous avons indiqué dans le courrier que si l'association APE avait un projet particulier, on était prêts à les recevoir, les écouter et éventuellement financer une action exceptionnelle.

Monsieur Mouhamadmansour : Moi, j'ai une question pourquoi nous votons cette délibération avant les élections ? Parce que comme il y a pas mal de choses qui ne se font pas, pourquoi on n'attend pas le mois d'avril ?

Madame la Maire : Parce que les associations ont besoin de fonctionner, donc on leur verse leur subvention, tout simplement.

Monsieur Mouhamadmansour : Nous aurions pu leur donner qu'une partie et attendre les élections.

Madame la Maire : C'est sûr qu'une partie de quatre cent cinquante euros, je pense qu'on peut leur donner.

Madame Ghani Refoufi : Ce qui est fort dommage aussi, c'est que Monsieur Domergue, membre de la commission, n'était pas présent lors de celle-ci.

Monsieur Domergue : C'est très important, effectivement, de souligner que monsieur Domergue n'était pas présent. Mais vous avez raison c'est de bonne guerre. Mais je tiens à rappeler quand même, puisqu'il y a des participants, il y a des auditeurs. Je tiens à leur rappeler quand même que vous avez donné sous des critères purement subjectifs, à priori.

Madame la Maire : Écoutez, Monsieur, si vous vous intéressez à ce que font ces associations, regardez à peu près tout ce qu'elles font pour les écoles et dans les manifestations de la Ville. Regardez un peu et vous verrez que ces subventions sont parfaitement justifiées. Ça n'a rien de subjectif.

Madame Ghani Refoufi : L'association APE va organiser un bal masqué là, samedi 14. Je peux vous dire que c'est du temps, c'est de l'investissement, c'est des moyens humains.

Monsieur Domergue : Et je suis tout à fait d'accord.

Madame Bourrier : Et vous ne leur octroyez pas les cinq cents euros ? Alors qu'ils font ce projet ? Et les autres ils font quoi comme projet ?

Monsieur Domergue : Non, mais pourquoi vous n'avez pas fait le même calcul pour la FCPE ? Peut-être parce que la FCPE est proche de vous ?

Madame Marguet : Parce que cette association, elle ne représente qu'une seule école et les autres associations représentent les trois écoles de la ville. Et je peux vous dire qu'il n'y a pas photo. La FCPE, il y avait dix projets dans l'année. Et l'APE, il y avait juste le projet.

Monsieur Domergue : Donc, vous voyez, quand je parle de subjectivité, je ne suis pas loin.

Madame Ghani Refoufi : Non. C'est de la connaissance des dossiers, tout simplement.

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions 2026 aux associations des Parents d'élèves de Bessancourt, comme suit :

▪ Associations	▪ Subventions
▪ FCPE	▪ 2026
▪ UPE (Union Parents d'Élèves)	▪ 750 €
▪ APE (Association des Parents d'Élèves groupe Saint-Exupéry)	▪ 450 €
	▪ 400 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 article 65748.

N° : 04-12-02-26

Objet : SUBVENTIONS 2026 RELATIVES AUX PROJETS PEDAGOGIQUES POUR LES ECOLES

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

VOTE les subventions pour 2026 comme suit :

	EFFECTIFS 2025 / 2026	MONTANT SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES	MONTANT SUBVENTION LIVRES BIBLIOTHEQUE	MONTANT TOTAL
Coopérative scolaire école primaire Lamartine	351	13 338 €	660 €	13 998 €
Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry	270	10 260 €	330 €	10 590 €
Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry	170	6 460 €	330 €	6 790 €
Coopérative scolaire école primaire Simone VEIL	348	13 224 €	660 €	13 884 €
TOTAL				45 262 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 article 65748.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Après en avoir délibéré à 28 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions 2026 aux associations culturelles ci-dessous.

Associations	Subventions 2026
LES BISOUDOUX	878€
ACPG/CATM/TOE	300€
ASSOCIATION DES FAMILLES	2200€
Les AMIS DE BESSANCOURT	300€
Associations les jardins courtois	400€
Le Club de Bridge	200€

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 article 6574

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après en avoir délibéré à 26 voix POUR et 2 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GHANI REFOUFI et Mme BOURDAIS),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions 2026 aux associations ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2026
ASC MUAY THAI	2 000 €
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 500 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (Séjour APPN)	1 000 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 200 €
BASKET BALL BESSANCOURT	1 500 €
BOXE ANGLAISE DE BESSANCOURT	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	600 €
CC TAVERNY FOOTBALL	3 000 €
FB2M HANDBALL	3 500 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	800 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (challenge Clément Lebras)	4 000 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1 800 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 500 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	2 000 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 chapitre 65.

Objet : ACQUISITION PAR LA COMMUNE A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE BL0739 SITUEE RUE PATRICK MODIANO CORRESPONDANT A UN ESPACE PUBLIC DE LA ZAC DES MEUNIER ET INTEGRATION DE CETTE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après en avoir délibéré à **28 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Commune à l'euro symbolique, de la parcelle BL0739 d'une superficie de 45 m², correspondant à un espace public abritant les trois BAVE de la résidence située 4 rue Patrick Modiano dans la ZAC des Meuniers ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition ;

DIT que la dépense occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Question orale n°1
Rapporteur : Christine SAVVA

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus.e.s,

Lors du conseil municipal du 16 octobre 2025, concernant le départ anticipé du médecin, M. Yacine Saaidi, vous avez mentionné que le partenariat avec IMMODEV « portait déjà ses fruits ».

Au conseil municipal du 11 décembre 2025, vous avez déclaré : « Nous avons des médecins qui se sont déjà positionnés ».

Cela signifie-t-il que de nouveaux médecins se sont engagés à exercer dans notre commune à l'ouverture de la maison de santé le 2 février 2026 ?

Si oui, combien sont-ils ?

Réponse à la question orale n°1
Rapporteur : Madame Vanessa BOURDAIS

Madame SAVVA,

Je vous remercie pour votre question.

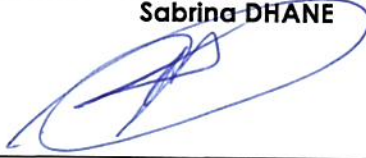
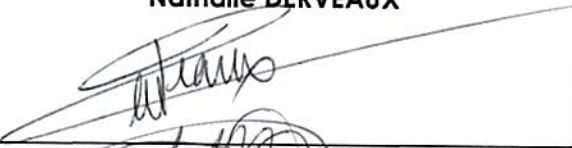

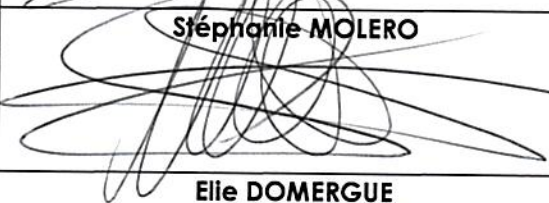

La Maison de santé Francine Leca a ouvert le 2 février 2026 avec deux médecins généralistes exerçant à plein temps ce qui n'était pas le cas auparavant. Un troisième médecin sans patientèle s'installera avant l'été.

La concrétisation de ce projet et son ouverture récemment permettent à des médecins primo-installant d'envisager leur installation.

Il y a actuellement 5 cabinets vacants, nous continuons nos démarches auprès des différentes structures et sommes tout à fait confiants sur l'arrivée de nouveaux médecins généralistes et spécialistes pour lesquels un des critères est de s'installer sans patientèle.

Séance levée à 22h10.

Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 	Emilie PELAPRAT 
Philippe VALLAT 	Assya YAJJOU 
Jean RADIGOIS 	Julia MOURGUES 
Valentin GLACIAL 	Elisabeth DE CASTRO 
Danielle PRUNENEC 	Philippe LEFEVRE 
Loïc VAUCHEL 	Christelle DELAHAIE 
Rémy ADER 	Claire CHISSEREY 
Mamadou MEÏTE 	Cécile PETIT 
Nicolas SMITH 	David FORTIER 
Pascaline VERGÈR 	Clément DUPREZ 
Sherazade HAMMADI	Alan HAMDI 

<p>Sabrina DHANE</p> 	<p>Florian LACEP</p>
<p>Nathalie DERVEAUX</p> 	<p>Farid LAZAAR</p> 
<p>Stéphanie MOLERO</p> 	<p>Fabrice PEGUY</p> 
<p>Elie DOMERGUE</p> <p>N'a pas souhaité signer</p>	